



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 19555

Texte de la question

La non-participation de certains constructeurs aéronautiques américains au Salon international du Bourget paraît de nature à dévaloriser cette manifestation en ne permettant pas une juste comparaison des matériels présentés. M. Jérôme Rivière demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour conserver à ce salon son caractère indispensable pour l'industrie aéronautique. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

Texte de la réponse

Pour des raisons d'économie dans un contexte difficile pour le secteur aéronautique, certains industriels américains ont renoncé à exposer leurs matériels, ou ont simplement réduit les formats de leur participation au Salon aéronautique international qui s'est tenu au Bourget en juin dernier. Malgré cela, le volume des contrats conclus au cours du salon est resté significatif, notamment pour Airbus Industrie qui a enregistré 59 commandes fermes, et des annonces importantes dans le domaine militaire (commandes ou accords de coopération) y ont été faites. Les conséquences de la baisse de la participation américaine à ce salon bisannuel ne doivent pas être exagérées. L'amélioration espérée d'ici à 2005 de la situation économique mondiale - tout particulièrement pour le transport aérien - sera certainement le facteur qui contribuera le plus à la réussite des prochaines éditions du salon aéronautique du Bourget. L'avenir du salon international du Bourget est également assuré grâce au renforcement des partenariats avec les pays européens, voire plus lointains, telle la Russie, qui ont le même niveau technologique que le nôtre.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19555

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4398

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6939